

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales : 2152

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Educateur :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

2152 N° M21- 074086

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique 97727 ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : EL OUAHIDI Société : LAKBI R

☐ Actif 2152 ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : ETRIET

Date de naissance : HAY NORIR 2

Adresse : N°46 CASA BLANC

Tél. : 05 22 51 58 72 Total des frais engagés : 4 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. EL ALAMI Lamyaa

Spécialiste En Endocrinologie
Diabétologie Maladies Métaboliques
2, Route Ouled Ziane - Casablanca
Tél : 05 22 82 25 41

Cachet du médecin :

Date de consultation : 23/12/2021

Nom et prénom du malade : EL OUAHIDI LAKBI R Age :

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Diabète Non insulino dépendant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/12/2024	consultation			Dr. EL ALAMI Lamya Spécialité : Endocrinologie Diabétologie, Maladies Métaboliques 100, Route Guidi Ziane - Casablanca Tel: 05 22 82 25 41
25/12/2024	consultation		25000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

25/12/21

57890

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM

PC

IM

IV

Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

LOT 210032

EXP 02/2023

PPV 66.300DH

Dents Traitées

Nature des Soins

Coefficient

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H

25533412 21433552

00000000 00000000

D G

00000000 00000000

35533411 11433553

B

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr LAMYAA EL ALAMI

Spécialiste en Diabétologie
Endocrinologie et Nutrition



الدكتورة العلمي لمياء

اختصاصية في داء السكري
أمراض الغدد الصم و التغذية

PHARMACIE AYA MASJOUD HAY ENNOUR
Bd Abdelkader Sahraoui Hay Ennou
Rue 2 N°73 Sidi Othmane - Casa

Casablanca le:

25/12/2021

Mr El Ouahidi Lahbib

1) Glucos Vanc 500/2,5
1 cr x 31 j. 3 Boites

* 2) Diamicon 60
1 cr x 21 j

3) Onifine cream 1 cr 1 j

4) Ninasol 150

1 gélule / sem x 4 sem

5) Xylem 100 1 cp 1 j

6) Xerium 20 1 cr 1 j

578,90

Sur RDV بالموع

Dr. EL ALAMI Lamyaa

Spécialiste En Endocrinologie
Diabétologie et Maladies Métaboliques
162, Route Ouled Ziane - Casablanca
Tél: 05 22 82 541

162 Route Ouled Ziane, 3ème étage, Quartier La Gironde près de la société
Aiguebelle, Casablanca - Tél. : 0 522 822 541